

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET GREFFE**

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES
ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023**

AVIS PUBLIC est donné par la présente aux contribuables de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts et de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées de ce qui suit :

- Le rôle de perception des taxes et compensations, aux fins de rencontrer les obligations de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts et de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2023 a été complété conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* et déposé au bureau de la trésorière à l'hôtel de ville.
- Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en prenant rendez-vous avec la trésorière, à l'hôtel de ville, selon les disponibilités.
- Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dès le 16 janvier 2023.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 janvier 2023.

Chantal Reid, trésorière